# Page PRO FAQ

# Le PASS #provincedeHAINAUTTOURISME

Mieux vendre la destination Province de Hainaut Tourisme à ses propres habitants fait aussi partie de nos objectifs. Nous avons créé un PASS-partout gratuit qui permet de faire le tour de la Province de Hainaut à prix sympas. Il propose toute une série d'incitants pour augmenter le nombre de visiteurs chez vous !

#### Qui peut devenir partenaire ?

Tout opérateur touristique actif en Province de Hainaut : château, musée, parc de loisirs, site de mémoire, parc ou jardin, producteur, parc animalier, hébergement...

#### Pour qui le Pass est-il valable ?

Pour les membres d'un ménage dont les membres vivent sous le même toit. Sur la carte apparaissent les noms, prénoms et dates de naissance du détenteur du Pass et des membres de sa famille. Vous avez la possibilité de vérifier l'identité de chaque personne se présentant avec un Pass en sollicitant la présentation de la carte d'identité.

#### Comment devenir partenaire du Pass?

Il suffit de compléter le formulaire en ligne en indiquant vos coordonnées et vos propositions de réductions et/ou avantages. Vous serez alors recontacté par notre équipe afin de valider vos propositions et signer une simple convention.

#### Pour combien de temps la signature de la convention m'engage-t-elle?

La convention est établie pour une durée illimitée. Néanmoins, chaque année, vous serez contacté afin de confirmer la prolongation des réductions et avantages en cours. Vous pourrez alors modifier les offres proposées ou tout simplement quitter le projet.

### Quelles offres proposer?

Vous êtes libre de proposer la réduction ou l'avantage en nature que vous souhaitez, tant que cela reste attrayant pour le public. Exemples : une réduction de 10% sur le prix d'entrée, une entrée gratuite pour une payante, une brochure offerte, une consommation offerte...

Vous pouvez combiner autant de réductions et avantages que vous le souhaitez, par exemple si vous proposez différentes activités.

Vous avez la possibilité de limiter le nombre d'utilisations du Pass au cours de l'année civile. Stipulez-le alors dans le cadre prévu à cet effet. Dans ce cas, vous devrez gérer le comptage et vous organiser pour procéder aux vérifications nécessaires, que ce soit après une réservation en ligne ou au moment du paiement sur place.

Il est également possible de nous communiquer des offres « last minute ».

#### Quelle est la durée de validité des offres et/ou avantages proposés ?

Les offres que vous proposez seront valables durant la saison en cours jusqu'au 31 décembre de la même année. Vous pourrez les modifier pour la saison prochaine. Chaque fin d'année, vous serez contacté afin de confirmer la prolongation des réductions et avantages en cours. Vous pourrez alors modifier les offres proposées ou tout simplement quitter le projet.

Les offres proposées maintenant seront donc valables durant la saison 2021 (offres spéciales "crise coronavirus") jusqu'au 31 décembre 2021.

#### Que sont les offres « last minute » ?

Si vous souhaitez compléter un groupe, si une expo est sur le point de se terminer ou dans tous les cas où il y a des places à prendre en dernière minute, proposez-nous une offre spéciale et nous en ferons une promotion immédiate. Pour cela, contactez-nous par téléphone au 065/38.48.00.

#### Combien le Pass coûte-t-il?

Le Pass est gratuit et réservé aux habitants de la Province de Hainaut.

#### Où trouver le Pass?

Pour obtenir le Pass, le demandeur doit remplir le formulaire en ligne.

Après vérification des conditions d'obtention, le Pass sera envoyé à l'adresse postale renseignée par le demandeur (obligatoirement une adresse située en Province de Hainaut).

#### Comment le détenteur du Pass doit-il l'utiliser?

Le Pass doit être présenté à l'entrée de l'attraction ou du site. Le gestionnaire du site peut contrôler l'identité du détenteur et des membres de la famille en leur demandant de présenter leur(s) carte(s) d'identité.

Je deviens partenaire du

# PASS #provincedeHAINAUTTOURISME

Plus d'infos ? Nous restons à votre disposition via l'adresse e-mail : <a href="mailto:pass.tourisme@hainaut.be">pass.tourisme@hainaut.be</a> ou au 065/38.48.00 ou 065/38.48.14